

# Trajectoire d'intervention : Actes de violences à caractère sexuel (AVCS)

## 1<sup>er</sup> Intervenant

### Actions à prendre immédiatement

#### ARRÊTER LA SITUATION

- Intervenir immédiatement afin de faire cesser le comportement. Dans le cas de sextage limiter la propagation des images en convoquant immédiatement les élèves impliqués et saisir les appareils. Important de ne pas regarder le contenu de l'appareil.

#### Intervenir auprès de l'auteur

- Rappeler le comportement attendu.
- Prendre le temps d'expliquer en quoi le comportement est inapproprié.
- Séparer l'auteur de la victime, indiquez-lui un endroit ou aller le temps que vous organisiez votre intervention.

#### Intervenir auprès de la victime

- Mentionner à la victime qu'elle n'est pas responsable de ce qui lui arrive.
- Mentionner qu'un suivi sera effectué auprès d'elle pour assurer son sentiment de sécurité et auprès de l'auteur.

### Signaler la situation à la direction et référer au 2<sup>e</sup> intervenant

- Mesures de sécurité à mettre en place: ajustement des modalités de surveillance, restreindre l'accès à certaines zones de la cour, formation stratégique des équipes en classe...

## 2<sup>e</sup> Intervenant

### Actions à prendre immédiatement

#### Rencontrer séparément les élèves impliqués (témoins, victime, auteur)

Documenter la situation : nature de l'événement, sa gravité, les personnes impliquées.

#### Évaluer l'ensemble de la situation

- Évaluer les circonstances : Accidentelles ou délibérées et motivées par quelle émotion (plaisir, peur, colère, recherche d'attention, pouvoir, vengeance, pression des pairs)
- Évaluer la légalité de l'acte (référer-vous à la **TRAJECTOIRE D'INTERVENTION LORS D'UN COMPORTEMENT SEXUALISÉ (CS) CHEZ L'ENFANT (12 ans et moins)** dans l'intranet ou pour les ados <https://educatoi.gc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents/>)
- Évaluer le risque de récurrence.
- Tenir compte des facteurs individuels et environnementaux.

#### Si la victime porte plainte

- Cessez immédiatement l'investigation pour ne pas nuire à l'enquête policière.
- Remettre les cellulaires, images aux policiers.

### Signaler la situation à la DPJ Demandez un info-consultation en cas de doute

Informez la direction des interventions faites et celles que vous planifiez.

Saisir les appareils mais ne regardez jamais le contenu

Si photos ou vidéo : trousses sexto

Exemple: Je te demande de cesser immédiatement ce comportement. Le respect est une règle importante à l'école. Va au secrétariat pour l'instant. Je parle à et je viens te rejoindre après.

On s'occupe de la situation et nous allons veiller à ton sentiment de sécurité. Tu n'es pas responsable de la situation. Je vais te référer à un intervenant qui fera le suivi de la situation avec toi.

L'intervention est considérée comme réussie si aucun membre du personnel ne voit les photos, n'est témoin ni n'a la clé.

Reconnais-moi ce qui m'a arrivé. Signale-moi la bonne chose en devenant le témoin. Tu as le droit de porter plainte.

## Trajectoire d'intervention : Actes de violences à caractère sexuel (AVCS)

### Interventions et suivis à faire par la direction d'école

→ S'assurer qu'un signalement à la DPJ est fait (intervenant 1 ou 2)

→ Compléter un rapport sommaire de plainte (LIP art. 96.12);  
→ Transmettre le rapport sommaire de plainte dûment rempli à la *Protectrice régionale de l'élève* via le lien sécurisé du PNF : [Transmission de document vers le PRÉ/PNÉ](#)

→ Rapidement, communiquer avec les parents de la victime, communiquer avec les parents de l'auteur et au besoin avec les parents des témoins qui pourraient vivre des impacts.

→ Assurez-vous que des services de soutien, d'éducation et de prévention de récidive sont offerts par le personnel de soutien ou professionnel de l'école à la victime, aux témoins et à l'auteur.  
→ Appliquez les sanctions au besoin.  
→ Dans le cas de relocalisation référez-vous aux balises du CSS disponibles dans l'intranet.

★ Prévoir devoir répondre à une demande d'information complémentaire de la part de la *Protectrice régionale de l'élève* à la suite de la situation déclarée.

Au besoin faites appel  
aux responsables du  
dossier CVI

S'arrêter pour se  
mettre en action et  
poser les bons gestes